



Renseignements généraux

Qui doit remplir cette attestation

La collaboratrice ou le collaborateur de l'employeur (personne physique employée par l'entreprise) qui désire désigner une personne pour la ou le représenter dans une demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) auprès du gouvernement du Québec dans Arrima.

1. Renseignements sur l'entreprise

Nom tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec (REQ)

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Type d'entreprise : Publique Parapublique Privé

Premier secteur d'activité : _____

L'entreprise existe depuis _____
Date (année/mois/jour)

Adresse de l'entreprise

Numéro Rue Appartement, unité ou bureau

Ville Code postal

2. Renseignement sur la collaboratrice ou le collaborateur

Nom(s) de famille Prénom(s)

Lieu de travail

Numéro Rue Appartement, unité ou bureau Ville

Province ou État Code postal Pays ou territoire

Numéro de téléphone au travail Adresse courriel au travail

3. Attestation de l'employeur

Je soussigné(e) atteste solennellement, au nom de l'employeur, ce qui suit :

- Les renseignements et les documents contenus dans la demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail présentée sont complets et exacts et j'aviserai le Ministère de tout changement à ceux-ci dans les 30 jours suivant ce changement;
- J'ai pris connaissance de l'article 99 du *Règlement sur l'immigration au Québec* et aucun paragraphe de cette disposition ne s'applique à moi à titre d'employeur;
- L'emploi offert correspond à des besoins légitimes de main-d'œuvre. Il n'est pas un emploi pour le propre compte de la personne ressortissante étrangère ou d'une entreprise sur laquelle il exerce un contrôle. Il n'est pas un emploi dans un domaine visé à la partie 2 de l'Annexe E du *Règlement sur l'immigration au Québec*;
- J'ai pris des dispositions pour m'assurer que la travailleuse ou le travailleur possède ou obtiendra avant de commencer à travailler, la ou les autorisations d'exercice appropriées (p. ex. : permis d'exercice délivré par un ordre professionnel, certificat de compétence délivré par la Commission de la construction du Québec, autorisation d'enseigner délivrée par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, certificat de qualification professionnelle délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, certificat délivré par l'Autorité des marchés financiers) pour occuper l'emploi visé;
- Je m'engage à respecter les dispositions de la *Loi sur les normes du travail du Québec*, notamment celles qui s'appliquent aux obligations de l'employeur d'une travailleuse ou d'un travailleur étranger temporaire et au paiement des heures supplémentaires effectuées par celui-ci;
- Je m'engage à offrir des conditions de travail correspondant à celles décrites dans l'offre d'emploi;
- Si les services d'une agence de recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires ont été retenus dans le cadre de la demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail, j'ai pris des dispositions raisonnables pour m'assurer que cette agence possède un permis valide délivré par la Commission des normes et de la santé et sécurité au travail (CNESST).

Je comprends que le Ministère peut :

- Vérifier l'exactitude des renseignements fournis et que, si je communique au Ministère un renseignement que je sais ou que j'aurais dû savoir être faux ou trompeur, je commets une infraction à la *Loi sur l'immigration au Québec* et je suis passible d'une amende;
- Me convoquer à une entrevue ou convoquer une autre personne autorisée par l'employeur ou une ou un de ses administratrices ou administrateurs, personnes associées, personnes dirigeantes ou actionnaires, afin que lui soit démontrée la véracité des faits contenus dans les déclarations de l'employeur, qu'il lui soit fourni tous les renseignements ou documents qu'il juge pertinents ou afin d'établir l'authenticité, l'intégrité ou la validité des documents contenus dans cette demande;
- Rejeter toute demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur ou pour motif d'intérêt public;
- Refuser d'examiner ou rejeter une demande de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, un renseignement ou un document faux ou trompeur ou qui a fait l'objet d'une décision prise pour un motif d'intérêt public;
- Annuler une décision si la demande contient un renseignement ou un document faux ou trompeur, si elle a été prise par erreur ou si les conditions requises pour la prise d'une décision favorable ont cessé d'exister ou si l'intérêt public l'exige.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville et pays (ou territoire)		Date (année/mois/jour)
Nom de famille	Prénom(s)	
Signature		